



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-30

L'an deux mille vingt-deux,
Le 12 décembre 2022,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 1^{er} décembre 2022
Date d'affichage : Le 1^{er} décembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, Emilie LISSE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIÉVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Emilie LISSE
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Alain FIX
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Michel QUANDALLE est nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE
Travaux de la Rue Jean LEGRAND

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux à effectuer sur la route départementale 234 – rue Jean Legrand.

Les travaux consistent à aménager la rue Jean Legrand : Réalisation d'une liaison douce, sécurisation piétonne - mise aux normes PMR et l'enfouissement des réseaux télécom / Eclairage. Le montant total des travaux est estimé à hauteur de 179 296.50 € HT

Le montant des travaux en charge la commune est estimé à 93 048,50 € HT.

Une participation financière peut être demandée auprès de la Région Hauts-de-France au titre des liaisons douces, voies vertes, voies de randonnées, valorisation d'itinéraires piétonniers ou vélo routes / voies vertes. Le soutien de la région peut être de 10 000€.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2022

Application agréée E-legaite.com

93_DE-062-216209080-20221212-2022_30-0E

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'effectuer la demande de subvention auprès de la Région et d'accepter la subvention dans l'éventualité que l'instruction du dossier soit favorable à la demande.

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité, décide :

Art 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à la demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation des travaux de la rue Jean Legrand.

Art 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la subvention si l'instruction du dossier en est favorable.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne,
Le 12 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 14 DEC. 2022



REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2022

Application agréée E-lesp@ite.com

93_DE-962-216209960-20221212-2022_30-DE